

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 28/2024

Séance du 19 juin 2024 - 9h00

Vote du budget supplémentaire 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 5 juin 2024, sous la présidence de Rémi JUSTINIEN.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Joëlle MARIE-REINE SCIARD (visio) et Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort ;
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Membres excusés :

Stéphane TRIFILETTI et Richard GUÉRIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan
Jean-Claude DESRENTES, Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime ;
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

REÇU
01 Juil. 2024
S/P ROCHEFORT

Le budget supplémentaire reprend les résultats du compte administratif 2023 et réajuste les dépenses et recettes.

En investissement

Dépenses		Recettes	
2183 8 – matériel informatique	11 234,61 €	1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	13 108,61
2184 8 – mobilier	3 000,00 €	001 – solde d'exécution reporté	18 942,79
275 – dépôts et cautionnements versés	1 874,00 €	Virement de la section de fonctionnement	- 15 942,79 €
TOTAL	16 108,61 €		16 108,61 €

En fonctionnement

Dépenses		Recettes	
6132 – locations immobilières	1 920,00 €	002 – Excédent antérieur reporté	47 614,35 €
6228 – divers prestataires	12 000,00 €	74718 – Etat autres participations	-6 930,82 €
6288 – divers	43 539,49 €	74758 – Autres groupement de collectivités	7 000,00 €
631 – taxe sur les salaires	1 700,00 €	747818 – Autres organismes	3 833,17 €
6417 – Rémunérations des	4 900,00 €		

apprentis			
6451 – Cotisation URSSAF	-	1 500,00 €	
6453 – Cotisations aux caisses de retraites		5 000 ,00 €	
6454 – Cotisation aux assédic	-	100,00 €	
Virement à la section d'investissement	-	15 942,79 €	
TOTAL		51 516,70 €	51 516,70 €

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident d'adopter le budget supplémentaire 2024 tel que proposé ci-dessus.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 8

Votes :

Pour : 14

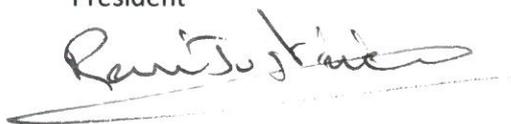
Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

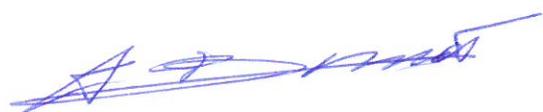
Rémi JUSTINIEN

Président



Le secrétaire de séance,

Alain BURNET



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2024 _ _ _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2024

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 05/03/2024

Présenté par Président (1),

A Rochefort, le 19/03/2024

Délibéré par l'assemblée le Comité syndical (2), réunie en session Ordinaire

A Rochefort, le 19/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Comité syndical (2),(3).

REÇU
01 JUL. 2024
S/P ROCHEFORT

Certifié exécutoire par Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Rochefort, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Handwritten signatures in blue ink, including one that reads "Henri Justica". There are approximately seven distinct signatures scattered across the lower half of the page.